

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains tubes et tuyaux sans soudure en acier inoxydable originaires de
Chine

(Réglementation antidumping)

Règlement d'exécution (UE) 2023/1775 de la Commission du 14.09.2023 ([JO L228 du 15.09.2023](#))

Les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure en acier inoxydable originaires de la République populaire de Chine (ci-après « la Chine ») sont soumises à un droit antidumping définitif institué par le règlement d'exécution (UE) 2018/330 de la Commission du 05.03.2018¹.

Zhejiang Tsingshan Steel Pipe, Co. Ltd, Lishui (code additionnel TARIC B263), une société soumise au taux de droit antidumping de 56,90 % pour les producteurs-exportateurs ayant coopéré non retenus dans l'échantillon, a informé la Commission, le 10.01.2023, qu'elle avait changé de nom pour devenir Tsingshan Steel Pipe, Co. Ltd, Lishui.

La Commission a examiné les informations fournies et a conclu que le changement de raison sociale avait été dûment enregistré auprès des autorités compétentes, n'avait pas donné lieu à de nouvelles relations avec d'autres groupes de sociétés n'ayant pas fait l'objet d'une enquête de la Commission et est sans incidence sur les conclusions exposées dans le règlement d'exécution (UE) 2018/330 et en particulier, sur le taux de droit antidumping applicable à la société concernée.

Par ailleurs, il apparaît que le changement de raison sociale était applicable à partir du 21.09.2022, date à laquelle l'administration de régulation du marché du comté de Qingtian avait approuvé ledit changement.

Les importateurs sont informés par le règlement d'exécution 2023/1775 du 14.09.2023 de la modification à compter du 21.09.2022 de l'annexe I du règlement d'exécution (UE) 2018/330 du 05.03.2018 et de l'application à la société Tsingshan Steel Pipe, Co. Ltd, Lishui du code additionnel TARIC B263 précédemment attribué à Zhejiang Tsingshan Steel Pipe, Co. Ltd, Lishui.

Tout droit définitif acquitté sur les importations de produits fabriqués par Tsingshan Steel Pipe, Co. Ltd, Lishui au-delà du droit antidumping établi à l'article 1^{er}, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2018/330 en ce qui concerne Zhejiang Tsingshan Steel Pipe, Co. Ltd, Lishui est remboursé ou remis conformément à la législation douanière applicable.

¹ [JO L 63 du 06.03.2018](#)